

# PROCES MALHEUREUX

(De La Semaine Religieuse de Montréal.)

Le procès intenté à Monseigneur l'archevêque de Montréal par les directeurs de la *Canada-Review*, et terminé, comme on le sait, à l'honneur de notre vénérable Ordinaire, a été suivi d'un autre procès contre un des membres du Chapitre de la cathédrale, M. le chanoine Bruchési. Mais chose étrange et profondément triste, ce dernier procès a eu pour auteur non pas un homme rangé parmi les adversaires du clergé, mais un professeur de notre Université catholique, M. le Dr Lamarche. Et le prêtre cité devant les tribunaux est également professeur de la même Université.

Quels étaient les griefs de monsieur le docteur ?

Remercié de ses services par la famille de M. le chanoine Bruchési, il s'était imaginé que celui-ci avait conspiré contre lui et avait été la cause de son renvoi. Voilà tout. Et sur ce soupçon, il avait pris contre son collègue l'action en dommages que l'on sait.

La cause a été entendue la semaine dernière devant Son Honneur le juge Archibald. L'inanité et l'injustice de la poursuite, démontrées par tous les motifs ont été admises par les avocats du demandeur lui-même. Presque toute la discussion a roulé sur quelques mots contenus dans le plaidoyer du défendeur, et ce qu'on voulait voir un libelle.

Si ce procès a pris des proportions auxquelles personne ne s'attendait, ce ne peut être, on le comprend, à raison de son importance intrinsèque. Il n'y avait même pas matière à procès, et l'honorable juge l'a clairement fait entendre en prononçant son jugement. Lui, anglais et protestant, a donné en même temps, avec autant de fermeté que de dignité à plusieurs catholiques, des leçons qu'ils ne pourront pas oublier.

C'est tout ce que nous voulons dire de cette cause qui a attristé tous les amis de la religion et de notre Université, cause qui n'aurait jamais dû être portée devant les tribunaux.

La *Minerve* a publié le texte complet du jugement et l'a accompagné d'un article remarquable que nous croyons devoir reproduire :

## AH ! CES SOUTANES !....

Dieu merci ! il y a encore des juges à Berlin, et le sentiment des gens bien pensants parmi nous ne s'égaré pas.

L'opinion publique n'avait pas attendu la décision du tribunal pour donner gain de cause à M. le chanoine Bruchési dans le procès que lui avait intenté le docteur Lamarche.

Le sentiment général dans nos populations est franchement catholique. Il est le respect même du prêtre et du clergé. Le demandeur dans cette procédure vient à apprendre à ses dépens, comme tant d'autres avant lui, que manger du prêtre est souverainement indigeste. Nous lui souhaitons d'en guerir, et nous aimons à dire qu'il en connaît à cette heure tous les moyens prophylactiques.

—Ah ! ces soutanes..... s'était écrié le docteur.

—Oui, ces soutanes, docteur, ce sont des vêtements sacrés que l'Eglise catholique ne benit pas en vain. C'est la livrée du Maître des maîtres ; c'est l'armure de la levite du sanctuaire. C'est enveloppé de ses plis, sombre comme la douleur, que le prêtre va chercher partout les égarés pour les ramener, les pauvres pour les secourir, les meurtris de la vie pour les bénir et les consoler.

La soutane, c'est le vêtement du vicaire de Jésus-Christ en ce monde ; c'est la robe noire du missionnaire ; c'est le vêtement que tant de martyrs ont rougi de leur sang. Malheur à qui la souille ; mais trois fois malheur à qui porte sur son dos la grossière main sacrilège ! C'est une arche d'alliance qui renferme la Foi, la Charité, la Vertu et la Science de l'apôtre, et le Livre nous apprend que jadis Bal qui y touchait était puni de mort.

Le jugement prononcé samedi dernier par l'honorable président des débats, M. le juge Archibald, est une leçon dont profiteront plusieurs, nous l'espérons du moins. On aura eu dans ce procès le spectacle étrange d'un magistrat protestant méprisant le respect du prêtre, la sainte dignité de sa vie et de ses acts, contestant les attaques d'un catholique, distingué sans doute par son habileté et ses connaissances professionnelles, mais tristement aveugle par ses sentiments.